

RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont établies en début de séjour et peuvent être modifiées et améliorées par le groupe après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

L'organisation de la **vie collective** est prise en charge par tous les participants (préparation des repas, vaisselle, rangement, courses,...).

L'usage abusif du **téléphone portable** peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour et il est déconseillé de l'apporter.

Toute attitude agressive ou violente est proscrite afin que chacun puisse être respecté. La mixité est interdite dans les tentes, les douches et autres lieux d'intimité. Il est interdit d'acheter et/ou consommer de l'alcool ou de la drogue.

En cas de non-respect des interdictions fixés par la loi, l'éviction immédiate du séjour est possible entraînant ainsi un retour à Rezé au frais de la famille.

LES NOUVELLES DU SÉJOUR

Des nouvelles du séjour avec quelques photos seront mises dans la rubrique «**news des séjours**». N'hésitez pas à regarder régulièrement le site internet de l'association : www.arpej-reze.asso.fr



SÉJOURS À

BAGNÈRES-DE-LUCHON



• DU 10 AU 19 JUILLET •



www.arpej-reze.asso.fr

02 51 83 79 20

DÉPART ET ARRIVÉE

Nous vous attendons le **lundi dès 6h** sur le parking de Retz près de la médiathèque de Rezé pour un **départ à 6h30 précises**. L'équipe d'animation du séjour et un responsable de l'ARPEJ-Rezé seront disponibles pour répondre à toutes vos dernières questions. Nous arriverons le **mercredi soir vers 19h** au parking de Retz. Nous vous invitons à reprendre le dossier de votre enfant et le traitement médical auprès du directeur.



HÉBERGEMENT

Sur le **camping Chanteclerc**, le groupe est hébergé dans des tentes avec une chambre pour 3 personnes disposant de petits matelas individuels. Le campement est constitué d'une tente cuisine avec tout le matériel nécessaire (frigo, congélateur, réchauds,...) et d'une tente animation avec tout le confort (tables, bancs, malles jeux, livres,...)

LES ACTIVITÉS

Les principales activités sont la découverte de l'environnement, le canyoning, l'escalade, la randonnée, des veillées à thème, des jeux sportifs,... Le **programme d'activités** est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques mais aussi selon les envies du groupe.

PASS NAUTIQUE

Ce **pass nautique** (test d'aisance aquatique) doit être effectué en piscine et permet aux enfants et aux jeunes de participer à nos activités nautiques pour les séjours de cet été et ceux des années à venir. Vous pouvez contacter la piscine Victor Jara de Rezé pour obtenir un créneau afin d'effectuer le pass nautique.

LE TROUSSEAU SPÉCIFIQUE

Une **liste indicative** des vêtements et accessoires à emporter pour le séjour vous sera fournie. Elle doit être glissée dans les bagages de votre enfant. Elle lui permettra de vérifier, à la fin du séjour qu'il n'oublie rien. Les vêtements non fragiles doivent être privilégiés. Pour les activités nautiques, il est nécessaire de se munir de vieilles baskets. Et pour les autres activités, il est conseillé d'apporter des chaussures fermées.



OBJETS DE VALEURS

Nous préconisons de **ne pas apporter d'objets de valeur** (bijou, téléphone, montre, console et appareil photo). En cas de perte ou de vol, ils ne seront pas pris en charge par l'association.



ARGENT DE POCHE

À priori, un jeune n'a pas besoin d'argent de poche puisque tout est compris dans le prix du séjour. Dans une enveloppe cachetée et nominative, l'argent que vous lui donnerez lui permettra d'acheter des souvenirs, des cartes postales,... Après vérification par la direction, elle pourra être centralisée dans un lieu sécurisé ou conservée par votre enfant. En cas de perte ou de vol, **cette somme d'argent ne sera pas remboursée** par l'association.



TRAITEMENT MÉDICAL

Si votre enfant suit un traitement médical, il est important de transmettre les **ordonnances** et les **médicaments** directement au/à la **directeur/trice** du séjour. Aucun médicament (paracétamol, sirop,...) ni produit (antimoustiques,...) ne doit être placé dans la valise de votre enfant.

En cas de maladie ou d'hospitalisation, l'association prendra en charge les frais médicaux et vous les rembourserez ensuite.

